

---

# norme européenne

NF EN 60825-1/A2

Janvier 2006

norme française

Indice de classement : C 43-805/A2

ICS : 13.110; 31.260

## Sécurité des appareils à laser

### Partie 1 : Classification des matériels, prescriptions et guide de l'utilisateur

E : Safety of laser products - Part 1: Equipment classification, requirements and user's guide

D : Sicherheit von Laser-Einrichtungen - Teil 1: Klassifizierung von Anlagen, Anforderungen und Benutzer-Richtlinien

---

### Norme française homologuée

Amendement A2 à la norme homologuée NF EN 60825-1 de juillet 1994, homologué par décision du Directeur Général d'afnor le 5 décembre 2005, pour prendre effet à compter du 5 janvier 2006.

---

### Correspondance

L'amendement EN 60825-1:1994/A2:2001 a le statut d'une norme française. Il reproduit intégralement la publication CEI 60825-1:1993/A2:2001.

---

### Analyse

Le présent document modifie les articles 1 et 3 de la NF EN 60825-1.

Ce document entre dans le champ d'application de la Directive Basse Tension n° 73/23/CEE du 19/02/1973 modifiée par 93/68/CEE du 22/07/1993 et de la Directive RTTE n° 1999/5/CE du 9/03/1999.

dow : 2005-07-01

---

### Descripteurs

Laser, appareil à laser, règle de sécurité, prévention des accidents, protection contre les rayonnements, définition, classification, caractéristique de fabrication, essai, risque, guide d'emploi.

---

### Modifications

### Corrections

---

éditée et diffusée par l'Union Technique de l'Électricité et de la Communication (UTE) BP 23 – 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex – Tél. : 01 40 93 62 00 – Fax : 01 40 93 44 08 Courriel : [ute@ute.asso.fr](mailto:ute@ute.asso.fr) – Internet : <http://www.ute-fr.com/>  
diffusée également par l'Association Française de Normalisation (afnor) 11, avenue Francis de Pressensé, 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex – Tél. : 01 41 62 80 00

## **AVANT-PROPOS NATIONAL**

*Ce document constitue la version française complète de l'amendement A2 à la norme européenne EN 60825-1:1994 en reprenant le texte de la publication CEI 60825-1:1993/A2:2001.*

*Après consultation de son Conseil d'Administration et enquête probatoire, l'Union Technique de l'Électricité et de la Communication a voté favorablement au CENELEC sur le projet de EN, le 16 octobre 2000.*

---

NORME EUROPÉENNE

**EN 60825-1/A2**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Mars 2001

ICS 13.110; 31.260

Inclut le corrigendum avril 2004

Version française

**Sécurité des appareils à laser**  
**Partie 1: Classification des matériels, prescriptions**  
**et guide de l'utilisateur**  
(CEI 60825-1:1993/A2:2001)

Sicherheit von Laser-Einrichtungen  
Teil 1: Klassifizierung von Anlagen,  
Anforderungen und Benutzer-  
Richtlinien  
(IEC 60825-1:1993/A2:2001)

Safety of laser products  
Part 1: Equipment classification,  
requirements and user's guide  
(IEC 60825-1:1993/A2:2001)

Cet amendement A2 modifie la Norme européenne EN 60825-1:1994; il a été adopté par le CENELEC le 2001-01-01. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

**CENELEC**

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

**Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles**